



Déclaration liminaire des représentants FNEC FP-FO pour le CHSCT-SD du Tarn du 21juin 2022

Madame la présidente du CHSCT 81, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT 81

Ce CHSCT se réunit au lendemain des résultats des élections législatives marquées par le rejet de la politique du Président Macron. Pour autant les projets sont maintenus :

- Projet de réforme des retraites avec report de l'Age de départ à 65 ans et destruction des régimes spéciaux
- Projet de rémunération des personnels individualisée alors que l'augmentation du point d'indice est une urgence
- Généralisation de l'expérimentation marseillaise et attaques sans précédent contre le statut

Frédéric SOUILLOT, le tout nouveau secrétaire Général de la CGT-FO, FORCE OUVRIÈRE a qualifié de « machin » le « Conseil national de la refondation » de Monsieur MACRON qui tente d'associer les organisations syndicales à ses projets en reprenant frauduleusement le sigle du conseil national de la résistance dont chacun connaît ici le programme de progrès. C'est clair : le Président de la république ne pourra pas compter sur FORCE OUVRIÈRE pour accepter ses projets néfastes.

De la même manière, la FNEC FP-FO ne participera à aucune opération de co-gestion. Elle portera les revendications définis par les personnels : tel est notre mandat de représentants du personnel FO dans ce CHSCT comme dans toutes les instances.

Dans notre secteur, de façon unanime, les fédérations de l'Éducation nationale se sont adressées à la Première ministre pour exiger un moratoire sur les suppressions de postes présentées dans les Comités Techniques cette année.

Alors que l'on constate l'effondrement du nombre d'admissibles aux concours, alors que des milliers de personnels manquent cruellement dans les écoles, les établissements, les services, nous alertons à tous les niveaux. Contrairement aux affirmations du Ministre, nous n'allons pas y arriver et la rentrée 2022 s'annonce catastrophique.

Nous n'acceptons pas que cette situation soit d'ores et déjà utilisée pour multiplier le recours aux contractuels, précaires et sous-payés pour continuer à avancer dans l'uberisation de l'École publique... Nous n'acceptons pas l'organisation des « job dating », dispositif tellement méprisant pour les personnels enseignants, les élèves et leurs parents ! Pour y remédier, il existe des solutions statutaires : abroger la masterisation et décider l'organisation d'un concours à BAC+3 comme l'indique le vœu adopté par FO, la FSU, la CGT et le SNALC au CTA de Versailles ! En tout état de cause, nous vous demandons la création de postes de remplaçants tant dans le 1^{er} degré que dans le 2nd, mais également la réouverture de la classe à l'école de Castelnau de Montmiral, l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école de Cordes, et l'ouverture de tous les postes nécessaires dans le 2nd degré afin que l'ensemble des enseignements puisse être assurés et que les classes en collège et en lycée ne soient pas bourrées comme cela nous a été présenté lors du dernier CTSD.... Et parce que le nombre de personnel sous statut n'est pas suffisant, nous demandons la titularisation immédiate de tous les contractuels qui le souhaitent, l'intégration de toutes les demandes d'INEAT et le recrutement par l'ouverture immédiate de la Liste complémentaire. La FNEC FP-FO

est également aux côtés des personnels contractuels, AED et AESH, qui continuent de se mobiliser pour un vrai statut, un vrai salaire.

Là aussi, il y a urgence !

La FNEC-FP-FO demande l'ouverture immédiate de négociations pour mettre en place un statut pour les AESH et les AED qui permette à ces personnels de sortir de la précarité et de bénéficier de traitements au minimum égaux au Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance et d'une grille d'avancement.

La FNEC demande également en urgence :

- La publication du décret autorisant le CDI aux AED.
- La publication d'un décret permettant le bénéfice des indemnités REP aux AED et aux AESH
- La révision immédiate de la grille de rémunération des personnels AESH.
- L'application immédiate de la revalorisation du SMIC
- L'arrêt des temps partiels imposés aux AESH et un temps plein pour 24h d'accompagnement.

En tout état de cause, dans le département, nous demandons le paiement des jours de fractionnement non pris par les AESH sur les 4 dernières années, l'arrêt d'un mouvement imposé aux AESH du Tarn, la mise en place d'une véritable formation et une organisation des emplois du temps des AESH permettant un accompagnement véritablement humain et adapté des élèves notifiés.

Concernant l'inclusion systématique qualifiée de maltraitance par une grande majorité des personnels de l'Éducation Nationale, les remontées des RSST et de certains dossiers confirment les difficultés rencontrées au quotidien par nos collègues avec des élèves pour lesquels les solutions proposées ne répondent pas au besoin. Il n'y a pas de solutions pédagogiques quand la souffrance est médicale ! Aussi nous demandons l'ouverture de tous les établissements spécialisés, seule solution permettant le respect des notifications (ITEP, hôpital de jour, ...), l'abandon des PIAL et le recrutement des AESH...

Nous continuons aussi de demander en parallèle une véritable médecine du travail et non des cellules d'écoute ou la RH de proximité. Une médecine du travail qui assure le suivi des agents et nous demandons que l'imputabilité au service de l'accident ou de la maladie (RPS, dépression, burn out) soit systématiquement reconnue par la Direction Académique lorsque nos collègues déclarent un accident de service.

Les conditions de travail se dégradent toujours davantage, les collègues sont épuisés, ils veulent pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions et de manière sereine, sans subir une quelconque pression de la part de la hiérarchie, des élus ou des parents. Ils ont continué à faire fonctionner l'École et ont démontré leur professionnalisme pendant la période COVID.

La mise en place de multiples plateformes numériques « LPI », pour le suivi de l'inclusion, « Adage » pour les parcours culturels, » « Santorin » pour les corrections dématérialisées dans le second degré et « Andjaro » pour le remplacement ne sauraient palier le manque de personnel et ne répondent pas à la demande des collègues. Au contraire, ils rajoutent une charge de travail aux personnels administratifs, aux directeurs qui n'ont toujours pas d'aide administrative et amènent la colère des enseignants qui, en plus de subir des conditions de travail dégradées par l'outil numérique, voient leur compétence à évaluer les candidats remise en cause par des modifications intempestives et incontrôlées des notes attribuées.

En retour, la confiance du ministère s'exprime par la mise en place des évaluations d'école, la suppression du corps des IEN, la loi Rilhac et la généralisation de l'expérimentation marseillaise annoncée par le Président Macron. Le ministère entend dresser deux nouveaux leviers pour briser l'indépendance et l'égalité des droits enracinées par l'école Républicaine, les soumettre aux groupes de pressions et potentats locaux et bafouer la liberté pédagogique de l'enseignant. Les évaluations d'écoles et de collèges découlant de l'accompagnement PPCR ont commencé cette année dans notre département. Nous n'acceptons pas que les parents d'élèves, les mairies et d'autres acteurs politiques, les élèves même, jugent du travail des enseignants. Est-il prévu une évaluation de notre Ministère par les personnels ? Nous vous demandons Madame la Directrice Académique la liste des écoles et collèges pointés pour l'année 2022-2023. FO

rappelle que ces évaluations d'établissements scolaires ne relèvent pas de nos obligations de service, et qu'elles ne sont pas inscrites dans notre statut. FO organise d'ores et déjà la résistance avec les collègues pour que ces évaluations soient abandonnées.

Enfin, l'épisode caniculaire de la semaine dernière a révélé que le ministère de l'Éducation Nationale n'assumait toujours pas pleinement son rôle d'employeur et nous vous rappelons que l'article L.4121-1 du code du travail indique que c'est « l'employeur (qui) prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, notamment par la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. ».

Le fait d'annoncer la veille pour le lendemain la suspension des cours sur de nombreux établissements montre un manque d'anticipation et un certain mépris pour les personnels qui visiblement n'étaient pas concernés par des mesures de protection.

De plus, si la décision a été prise pour certains établissements scolaires de fermer pour protéger les élèves et les personnels pour autant nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Nous avons connu les mêmes problèmes en 2017 puis en 2019 : quelles dispositions avez-vous prévu de prendre pour que dans les écoles et établissements qui ont été concernés par une fermeture cela ne se reproduise plus ?

Aussi, la FNEC FP-FO, revendique :

- Les ouvertures de classes demandées, l'annulation des fermetures refusées et un moratoire sur les fermetures ;
- le recrutement massif, exclusif et immédiat de personnels sous statut de fonctionnaire d'État ;
- le réabondement de la liste complémentaire avec un recrutement exclusif sur celle-ci ;
- si nécessaire, l'organisation d'un concours supplémentaire de recrutement de Professeurs des Écoles ouvert aux étudiants de niveau L3, afin d'élargir le vivier des candidats et de permettre que chaque poste dans notre département soit pourvu par des enseignants sous statut ;
- l'abandon de la masterisation et de la réforme Blanquer des concours ;
- le retour à un recrutement à Bac+3 avec une véritable formation professionnelle initiale rémunérée ;
- l'abandon des évaluations d'écoles et d'établissements ;
- l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires et le passage à 4 jours pour tous ;
- concernant l'école inclusive, nous vous demandons que, conformément au décret 2020-515 du 4 mai 2020, « un rapport des travaux menés par le comité départemental de suivi de l'école inclusive » soit « adressé annuellement au conseil départemental de l'éducation nationale ».

En vous remerciant pour votre écoute.